

5322 - Elle veut voyager pour passer cinq mois loin de son époux

La question

Est-il permis à la femme de voyager pour passer cinq mois ou plus loin de mari ?

La réponse détaillée

Si les deux époux sont d'accord là-dessus, il n'y a aucun mal, à moins que l'éloignement de l'un des époux implique une chose interdite par la religion comme le fait de commettre des actes prohibés ou la perte des enfants. Dans ce cas, il ne serait pas permis compte tenu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « **Ni dommage à infliger ni préjudice à subir** ». Allah le sait mieux.